



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Recrutement de deux volontaires en service civique dans les domaines de l'animation, de la prévention et de la sécurité

DEL-2020-123

Numéro de la délibération : 2020/123

Nomenclature ACTES : Fonction publique, Personnels contractuels

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 14/12/2020

Date de convocation du conseil : 08/12/2020

Date d'affichage de la convocation : 08/12/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était absente : Mme LE TUTOUR Maryvonne

Recrutement de deux volontaires en service civique dans les domaines de l'animation, de la prévention et de la sécurité

Rapport de Jean-Pierre LE CLAINCHE

L'objectif du service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence et prendre le temps de réfléchir à leur propre projet professionnel et de formation.

C'est une démarche de volontariat. Le volontaire n'est ni un bénévole, ni un stagiaire, ni un salarié. Cela permet au jeune de s'engager au service d'une mission d'intérêt général dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle mais la finalité première est d'enrichir son expérience civique et professionnelle.

La mission de service civique permet au volontaire d'agir pour des actions d'intérêt général, d'être utile à la société et être au contact du public. Elle est distincte des activités régulières de la structure qui l'accueille, complémentaire de l'action des salariés, bénévoles ou stagiaires en laissant la place à l'initiative.

Le service civique doit bénéficier à l'ensemble des jeunes, quelles que soient leurs qualifications et leurs origines sociales.

Les collectivités territoriales, comme les établissements publics, les services de l'État et les organismes à but non-lucratifs peuvent accueillir des volontaires en service civique. Pour cela, les missions d'intérêt général à confier doivent relever d'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires par la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le cadre réglementaire et les dispositions applicables au service civique sont les suivantes :

- Durée de 6 à 12 mois
- Jeunes de 16 à 25 ans et 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Durée hebdomadaire de travail d'au moins 24 heures
- Intervention auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale
- Indemnité de l'État de 580€ par mois
- Soutien complémentaire en argent ou en nature par la structure d'accueil (frais de déplacement, frais de restauration, stages de formation ...)
- Régime complet de protection sociale financée par l'État

Il appartient à la commune de réaliser une demande d'agrément au titre de l'engagement de services civiques.

Il est proposé de recruter deux volontaires en service civique entre 18 et 25 ans pour une durée de 8 mois et 30 heures par semaine et de déployer leurs activités dans les domaines de l'animation, de la prévention et de la sécurité. Les missions qui leur seront confiées sont les suivantes :

- Contribuer à assurer la sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles élémentaires
- Jouer un rôle de médiation auprès des jeunes lors des arrivées et des départs des cars scolaires place Aristide Briand
- Participer à la préparation et à l'animation des deux forums sécurité routière
- Participer à la préparation et à l'animation de l'opération « savoir rouler à vélo »
- Accompagner l'animateur sur les « mercredis du sport » et l'opération « j'apprends à nager »
- Participer à l'animation d'ateliers sportifs à destination des publics fragilisés
- Apporter leur soutien aux activités périscolaires (aide aux devoirs ...)
- Accompagner les projets mis en place par le centre de loisirs, la maison des jeunes et le point information jeunesse

Nous vous proposons :

- D'accepter le recrutement de deux volontaires en service civique pour des jeunes de 18 à 25 ans pour une durée de 8 mois et un horaire hebdomadaire de 30 heures pour réaliser les missions évoquées ci-dessus.
- De prévoir la prise en charge par la commune des frais de déplacement, de restauration et de stage de formation
- D'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats à intervenir

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

Ont voté pour : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE NY Alexandra, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

A voté contre : Mme Marianne JUIN.

Se sont abstenus : Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, M. HILLION Daniel, Mme LE MOUËL Marie-Christine, Mme LE ROCH Gaëlle, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques.

Fait à Pontivy, le 15 décembre 2020

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT